

Maitre BAHOLY HARINONY
Anna Sylvie
Huissier de Justice
Commissaire-Preneur
Cité Tanambao 27/2-3 Anatihazo Isotry
Tel. 034 03 368 54



ETUDE de
Maitre RAFIARENANA JUSTINE MARIE
HUISSIER DE JUSTICE
Près le Tribunal de Première Instance
Lot MB 273 ANDOHARANOFOTSY
102 - ANTANANARIVO
Tel : 034 02 924 05

Etude de
Maitre RASOANAIVO
Nomenjanahary Jery Tahiry
-HUISSIER DE JUSTICE
Tel : 034 12 469 97 032 21695154
e-mail : maitre.rasoanaivo@gmail.com

PROCES VERBAL DU DEROULEMENT DU TIRAGE AU SORT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le **onze septembre** à neuf heure dix minutes

A la requête de la Commission Electorale Nationale Indépendante de Madagascar, sise à l'enceinte de L'ININFRA Alarobia Antananarivo, y élisant domicile ;

LAQUELLE, pour préserver ses droits et ses intérêts, nous a requis afin de constater le déroulement du tirage au sort des numéros d'ordre des candidats sur le bulletin unique, les panneaux d'affichage et des temps d'antenne gratuit sur les medias publics nationaux, séance obligatoire au processus électoral à Madagascar pour l'élection présidentielle du NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS (09/11/2023) et d'en dresser procès verbal à toutes fins utile ;

Y DEFERANT :

Nous, Maître BAHOLY HARINONY Anna Sylvie, Huissier de Justice et Commissaire-Preneur, Près les Cours et Tribunaux d'Antananarivo, inscrite au tableau de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et Commissaires-Preneurs de Madagascar le 03 septembre 2010, exerçant au lot 27/2-3 citée Tanambao Anatihazo Isotry Antananarivo, y demeurant, soussignée ;

Maitre Justine Marie RAFIARENANA, Huissier de Justice, près les Cour et Tribunaux d'Antananarivo, inscrite au tableau de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et Commissaires-Preneurs de Madagascar le 20 décembre 2017, exerçant au Lot MB 273 Andoharanofotsy -102 Antananarivo, y demeurant, soussigné ;

Maitre RASOANAIVO Nomenjanahary Jery Tahiry, Huissier de Justice, Près les Cours et Tribunaux d'Antananarivo, inscrit au tableau de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et Commissaires-Preneurs de Madagascar le 31 mai 2019, exerçant au lot 3AK 20 Ankadinakanga Tsarahonenana, y demeurant, soussigné ;

Nous sommes rendus sur les lieux à Alarobia, dans son enceinte à L'ININFRA;

DUMENT CONSTATE

En la salle de réunion de la CENI, l'assistance et entre autres ;

Y ETANT PRESENTS:

Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle Malagasy, sieur RAKOARISOA Florent
Le Président de la Cour Electorale Nationale Indépendante (CENI) sieur DAMA Arsène et ses proches collaborateurs,

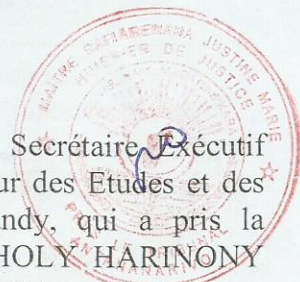
Les représentants des bailleurs de fonds,

Les candidats,

Les mandataires des candidats absents,

Les medias Publics et Privés.

Le Maître de cérémonie, dame RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane, Secrétaire Exécutif Adjoint de la CENI présente le programme et de suite donne parole au Directeur des Etudes et des Affaires Juridiques, nommée dame RANDRIAMAHANINA Irasoah Nohandandy, qui a pris la première la parole et a présenté les huissiers de justice, lesquels, Maitre BAHOLY HARINONY Sylvie, Maitre RAFIARENANA Justine Marie, Maitre RASOANAIVO NOMENJANAHARY Jery, entérinant la présente séance solennelle et lit le cadre juridique, ordonnant la CENI à procéder au tirage au sort suivant les:



- LOI organique relative au régime général des élections et du référendum n° 2018-008 du 11 mai 2018 ;
- LOI n° 2015-022 relative à la structure indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales, dénommée « COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE »
- DECRET n° 2023-865 fixant les modalités d'organisation de l'élection présidentielle
- Et enfin, elle a procédé à la lecture de la décision de la HCC n° 11-HCC/D3 du 09 septembre 2023 arrêtant la liste définitive des candidats au premier tour de l'élection présidentielle du 09 novembre 2023, fixant le nombre de candidat au nombre de TREIZE (13) ;

Préalable avant le tirage proprement dit :

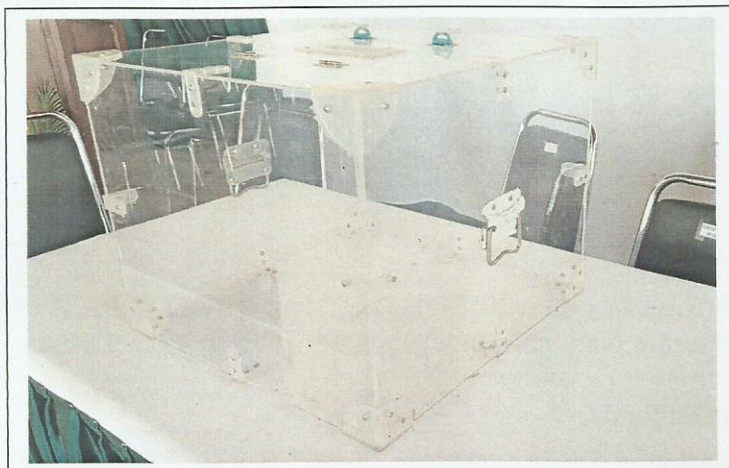
La présentation des numéros correspondants au nombre des candidats retenus par ordre croissant, dont : Les numéros 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13 sont imprimés chacun sur un papier blanc rectangulaire ;

Les boules au nombre de treize pièces (13) sont présentées une à une. Elles sont vides de tout contenu ;

Présentation des boules :



Enfin présentation de l'urne transparente :



Insertion des numéros pliés dans les boules ;
Mélange des boules dans l'urne transparente devant l'assistance

Tirage au sort proprement dit :

Maitre BAHOLY HARINONY Sylvie, huissier de justice démontre l'urne vide. Ensuite elle les met une à une dans l'urne, les mélange ;



Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la CENI appelle chaque candidat ou son représentant à tirer « sa boule » suivant l'ordre venant de la HCC. Chacun est invité à prononcer son nom après avoir pris la boule et la retient sans l'ouvrir en reprenant sa place :



- 1°RAVALOMANANA MARC, Président du parti TIM et RMDM
- 2°AUGUSTE PARAINA représenté par JOHASY ELEONORE, Coordinatrice Nationale TSARA TAHAFINA
- 3°JEAN BRUNEL RAZAFITSIANDROFA représenté par RAKOTOARISOA Alban, président APM
- 4°SITENY THIERRY RANDRIANASOLONIAIKO, SN, PSD
- 5°JEAN JACQUES JEDIDIA RATSJETISON, Filohan'ny FMI Malagasy
- 6°HAJO ANDRIANAINARIVELO, représenté par CLARK RAKOTOARSON, MMM
- 7° RADERANIRINA SENDRISON DANIELA Filohan'ny FY-M
- 8°TAHIANA RAZAFINJOELINA représenté par RAMANANTSOA Marcel Schall, Mpandriandra Nationaly FTT
- 9°RAJAONARIMAMPIANINA HERY MARTIAL RAKOTOARIMANANA représenté par RASAMBANY Alain Desiré SG-HVM
- 10°RAOBELINA ANDRIAMALALA ANDRY TSIVERIZO Président ARB
- 11°RATSIRAHONANA LALAINA HARILANTO Antoko Fihavanantsika, An'i Kristy
- 12° RATSIRAKA ROLAND IAROVANA, MTS
- 13°ANDRY RAJOELINA, Fondateur TGV

**LISTE OFFICIELLE DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 09 NOVEMBRE 2023,
SUIVANT ORDRE APRES LE TIRAGE AU SORT DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Numéro d'ordre	NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	PARTI POLITIQUE	RESULTAT TIRAGE AU SORT
8	RAZAFINJOELINA Tahina	Firaisankinan'ny Tia Tanindrazana (FTT)	1
6	ANDRIANAINARIVELO Hajo Herivelona	Malagasy Miara Miainga (MMM)	2
13	RAJOELINA Andry Nirina	Tanora malaGasy Vonona (TGV)	3
12	RATSIRAKA Iarovana Roland	Malagasy Tonga Saina (MTS)	4
1	RAVALOMANANA Marc	Tiako I Madagasikara (TIM)	5
2	PARAINA Auguste Richard	Tsara Tahafina (TT)	6
10	RAOBELINA ANDRIAMALALA Andry Tsiverizo	Anjomara sy Rivo-Baovao (ARB)	7
3	RAZAFINTSIANDRAOFA Jean Brunelle	Antoko Politika Madio (APM)	8



11	RATSIRAHONANA Lalaina Harilanto	Antoko Fihavanantsika "An'i Kristy"	9
9	RAJAONARIMAMPIANINA RAKOTOARIMANANA Hery-Martial	Hery Vaovao ho an'i Madagasikara (HVM)	10
7	RADERANIRINA Sendrison Daniela	Fy-M	11
5	RATSIETISON Jean-Jacques Jedidia	Fahefa-Mividy no Ilain'ny Malagasy (FMI-Ma)	12
4	RANDRIANASOLONIAIKO Siteny Thierry	Fitambolagnela/IAD – PSD – RPSD Vaovao – ABA & parrainage de 150 élus.	13

IV-Clôture :

Allocation de monsieur le Président CENI :

1- Mots de remerciements

2 - Présentation des prochaines étapes :

- Mission de la délégation en Afrique du Sud pour l'élaboration et impressions des bulletins uniques
- Désignation des représentants des candidats au sein de la formation non - permanente (art 30 – 33 de la Loi 2015-026), Première réunion le 18 Septembre 2023 à 09 heures
- Distribution des cartes électorales au niveau des Fokontany à partir du 10 septembre 2023
- Formation des observateurs agréés, à partir du 12 Septembre 2023
- 22 Septembre 2023 : cadre d'information et d'échange sur le processus électoral
- Sensibilisation aux votes des électeurs pour accroître le taux de participation aux élections jusqu'au 07 novembre 2023
- Nomination des trésoriers de campagne : application de l'article 65 de la loi N°2018 -008

FIFANDRAISAN-TANANA en chantant la chanson: « NOSY TANINDRAZAKO! » Naly RAKOTOFIRINGA

Telles sont nos opérations, que nous avons clôturées à ONZE HEURES QUARANTE CINQ MINUTES

Et de tout ce qui précède, nous avons dressé et rédigé le présent PROCES-VERBAL pour servir et valoir ce que de droit, dont le coût est de Ar 450.000,00

LES HUISSIERS DE JUSTICE

